



LIGUES INTRA-MUROS ET TOURNOIS

Automne - hiver 2016-2017

COORDONNATRICES: Mélanie Bariault ☎ 656-2131 poste 6023 melanie.bariault@sas.ulaval.ca
Marie-Claude Lachance ☎ 656-2131 poste 8531 marie-claude.lachance@sas.ulaval.ca

SECRÉTAIRE: Isabelle Grenier ☎ 656-2131 poste 6032 isabelle.grenier@sas.ulaval.ca

Visitez le site Internet des ligues intra-muros: www.peps.ulaval.ca/intra

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les ligues sont accessibles aux étudiants de l'Université Laval, aux membres du PEPS et au public d'âge majeur.

QUAND S'INSCRIRE ?

Les 7 et 8 septembre 2016, entre 11h30 et 21h, à l'entrée de la réception principale.

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le joueur qui veut s'intégrer à une équipe peut s'inscrire directement sur notre site internet : www.peps.ulaval.ca/intra et cliquer sur "Inscriptions individuelles en ligne".

Le nom des personnes qui s'inscrivent individuellement servira à constituer une liste de réserve pour les capitaines qui ont besoin de joueurs pour compléter leur formation. Veuillez noter qu'en aucun cas nous ne pouvons garantir votre participation dans une équipe.

COMMENT INSCRIRE UNE ÉQUIPE ?

Il y a 3 étapes à suivre pour faire une demande de franchise dans une ligue:

1. Le **capitaine (ou son représentant) doit se présenter** aux dates et heures de l'inscription, pour faire la demande de franchise.
2. Il remet une **liste (temporaire) des joueurs** de son équipe.
3. Il remet le **dépôt de garantie de 120 \$ (hockey) ou de 80 \$ (autres ligues)** de son équipe (chèque à l'ordre du Comité sportif daté du 1^{er} décembre 2016 ou argent comptant).

Notes:

Le dépôt de garantie sert pour les forfaits et pour les pertes ou bris d'équipement.

POUR LES DÉPÔTS DE GARANTIE PAYÉS EN ARGENT

À la fin de la saison, nous remettons au capitaine de l'équipe le montant intégral (moins 1 \$) du dépôt de garantie ou le résiduel de ce montant en tenant compte des frais ou pertes encourues.

POUR LES DÉPÔTS DE GARANTIE PAYÉS EN CHÈQUE : (datés du 1^{er} décembre 2016)

À la fin de la saison, nous déchirerons votre chèque s'il n'y a pas de frais ou de pertes encourus. Dans le cas contraire, votre chèque sera encaissé et vous recevrez un nouveau chèque au montant qui tient compte des frais et des pertes encourus (moins 1\$).

Le remboursement se fait par la poste après que les activités de la ligue sont terminées.

L'équipe qui retire sa demande de franchise avant la partie hors-concours perd la moitié de son dépôt de garantie. Celle qui retire sa demande de franchise après la partie hors-concours perd la totalité de son dépôt de garantie.

NOUVELLE ÉQUIPE

Les nouvelles équipes doivent compléter un bref questionnaire lors de l'inscription (disponible aussi au www.peps.ulaval.ca/intra) pour mieux se faire connaître et pour accorder nos objectifs. **Les nouvelles équipes composées entièrement ou majoritairement d'étudiants de l'Université Laval sont acceptées en priorité sur les nouvelles équipes non composées d'étudiants.**

SÉLECTION DES ÉQUIPES

Le choix des équipes se fait après l'inscription. **Le principe du "premier inscrit, premier accepté" ne s'applique pas. Toutes les inscriptions reçues les 7 et 8 septembre seront donc étudiées.**

CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Un calibre de jeu homogène dans une ligue est important pour la satisfaction de tous les participants. Nous vous invitons à former une équipe avec des gens dont le niveau d'habiletés est semblable. Les équipes trop fortes ou trop faibles seront donc reclassées ou remboursées.

Le choix de la catégorie de jeu peut être guidé de cette façon:

- Catégories A et B+: récréatif pour personnes avec beaucoup d'expérience dans la discipline
- Catégorie B: récréatif pour personnes avec assez d'expérience dans la discipline
- Catégorie C: récréatif pour personnes avec moins d'expérience dans la discipline
- Catégories F+ et F: récréatif pour femmes avec beaucoup ou assez d'expérience dans la discipline

DROIT DE JOUER DANS UNE SEULE ÉQUIPE PAR SPORT

Les joueurs ont le droit de jouer dans **une seule équipe par sport** (sauf pour le hockey-cosom, le basketball et le volleyball où c'est permis) afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de participer aux ligues. Toutefois, un joueur peut jouer dans deux activités différentes. De plus, maintenant au hockey, vous pouvez jouer dans deux équipes si une de ces deux équipes joue la fin de semaine (samedi ou dimanche). Prendre note que le soccer extérieur et le soccer intérieur sont considérés comme 2 sports différents.

JOUEURS SUBSTITUTS

Le forfait d'équipe permet à celle-ci d'inscrire le nombre de joueurs réguliers voulu et d'utiliser le nombre de joueurs substitués requis par partie sans aucun autre montant à déboursier. L'équipe doit cependant respecter la règle du nombre minimum de joueurs réguliers à inscrire afin de pouvoir utiliser des joueurs substitués à volonté.

DATES DE PAIEMENT DES ÉQUIPES ET REMISE DE LA LISTE OFFICIELLE

NOUVEAUTÉ DE L'ANNÉE DERNIÈRE POUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET LA REMISE DE LA LISTE OFFICIELLE

Si votre équipe est choisie, le capitaine recevra un courriel indiquant la procédure à suivre pour nous soumettre la liste officielle des joueurs de son équipe. Cette liste doit OBLIGATOIREMENT être complétée avant le paiement des frais de participation. Nous vous demandons de respecter les délais mentionnés dans le courriel.

Le paiement des frais de participation peut se faire de deux façons:

1. **Sur place**: (au comptoir d'accueil de la réception du niveau 1 du Peps)
Mardi 4 octobre, de 9h à 21h
Mercredi 5 octobre, de 9h à 21h
Jeudi 6 octobre, de 9h à 21h.
2. **Par téléphone**: (418 656-PEPS, option 1) *NOUVEAUTÉ* de l'année dernière
Carte de crédit seulement
Mardi 4 octobre, de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
Mercredi 5 octobre, de 9h à 12h et 13h30 à 16h30
Jeudi 6 octobre, de 9h à 12h et 13h30 à 16h30

MODALITÉS DE PAIEMENT

1. **Sur place**: Argent comptant, paiement direct, carte de crédit (Visa ou Master Card) ou chèque à l'ordre de l'Université Laval (un seul chèque par équipe).

Vous pouvez payer en 4 versements égaux dont 1 au moment de l'inscription et trois paiements pré-autorisés sur Visa ou Master Card. Les versements seront facturés sur 3 mois consécutifs débutant au début novembre sur votre relevé mensuel de carte de crédit.

L'équipe peut aussi payer son forfait d'équipe en deux versements: moitié du montant en date du jour (4 octobre, 5 octobre ou 6 octobre) et un chèque post-daté du 12 décembre 2016 pour l'autre moitié qui doit être remis aux journées de paiement.

Un chèque sans provision entraîne une visite au personnel affecté au recouvrement (Pavillon Bonenfant) ainsi qu'une **pénalité de 30 \$** avant le retour au jeu.

2. **Par téléphone**: carte de crédit seulement (Visa et Master Card)

IMPORTANT

La vérification du membership au PEPS sera faite lorsque vous soumettrez votre liste officielle de joueurs. Les personnes qui n'auront pas le statut de membre à la date et à l'heure de la vérification devront payer le surplus pour non-membre. Les personnes dont nous n'aurons pas assez d'information pour vérifier qu'ils sont effectivement membres devront également payer le surplus pour non-membre.

STATIONNEMENT : PERMIS À 19,13 \$ + tx ou 28,70 \$ + tx (pour les 2 sessions)

Les joueurs des ligues intra-muros peuvent se procurer un permis de stationnement, valide seulement le soir de leur activité, au coût de 19,13 \$ + tx par session ou 28,70\$ + tx pour les 2 sessions, afin de pouvoir garer leur voiture sans problème dans le **stationnement intérieur** du PEPS. Présentez votre carte de membre à la réception du niveau 1 du PEPS entre 9 h et 21 h, 7 jours par semaine, pour obtenir votre permis de stationnement. **Les joueurs des ligues du vendredi, samedi et dimanche peuvent stationner leur voiture gratuitement dans le stationnement intérieur du PEPS.**

OFFRE D'EMPLOI

Arbitrage et chronométrage

L'arbitrage et le chronométrage des rencontres sont assurés par des gens formés et supervisés adéquatement. Les personnes intéressées à agir comme arbitre ou marqueur peuvent offrir leurs services lors des journées d'inscription les 7 et 8 septembre ou télécharger et nous faire parvenir l'offre d'emploi qui sera disponible sur notre site internet à partir du 15 août (www.peps.ulaval.ca/intra).

NOUVEAUTÉ

ACTIVITÉ	CATÉGORIE DE JEU	NOMBRE D'ÉQUIPES	JOUR	HORAIRE Aucune partie hors-concours 7 semaines 1 semaine supplémentaire pour les 4 premières équipes du classement (demi-finale et finale)
<p>SOCCER EXTÉRIEUR</p> <p>Nombre minimum de joueurs sur la liste officielle : 14 dont 5 femmes</p> <p><i>Les rencontres débuteront le 17 septembre.</i></p>	À confirmer selon le nombre d'inscription	Minimum de 4 équipes	Samedi	<p>11h-12h15-13h30-14h45-16h</p> <p>Terrain 6 (terrain synthétique)</p>

HORAIRE DES LIGUES (à l'automne et à l'hiver)

ACTIVITÉ	CATÉGORIE DE JEU	NOMBRE D'ÉQUIPES	JOUR	HORAIRE Les rencontres hors-concours se dérouleront à partir du 16 septembre
BASKETBALL Nombre minimum de joueurs sur la liste officielle : 8 NOUVEAUTÉ : Les parties du dimanche soir (cat. B1) auront lieu aussi dans l'amphithéâtre	F1	10	Lundi	19h30-20h-20h45-21h15 ou 22h
	B3	6	Lundi	19h30-20h45 ou 22h
	F+	4 ou 6	Mardi	19h30-20h45 ou 22h
	A2	8 ou 6	Mardi	19h30-20h45 ou 22h
	B+1	6	Mercredi	19h30-20h45 ou 22h
	B+2	6	Mercredi	19h30-20h45 ou 22h
	B2	10	Jeudi	19h30-20h45 ou 22h
	F2	8	Jeudi	19h30-20h45 ou 22h
B1	8	Dimanche	18h-19h15-20h30 ou 21h45	
HOCKEY Nombre minimum de joueurs sur la liste officielle : Catégories A1 et A2 : 13 joueurs Autres catégories : 14 joueurs Veillez noter que deux catégories évoluant le même soir changeront de glace et d'heures en janvier.	A1	6	Jeudi	18h15-19h30-19h45-21h-21h15-22h30 ou 22h45
	A2	10	Mercredi	18h-18h15-19h30-19h45-21h-21h15-22h30 ou 22h45
	B1	6	Vendredi	17h30-18h15-19h45-21h-21h15-22h30 ou 22h45
	B2	8	Jeudi	18h15-19h30-19h45-21h-21h15-22h30 ou 22h45
	B3	8	Mardi	18h15-19h30-19h45-21h-21h15-22h30 ou 22h45
	B4	8	Samedi	11h-12h30-14h ou 15h30
	B5	6	Lundi	18h-19h30-20h-21h-21h30-22h30 ou 23h
	C1	8	Lundi	18h-19h30-20h-21h-21h30-22h30 ou 23h
	C2	8	Vendredi	17h30-18h15-19h45-21h-21h15-22h30 ou 22h45
	C3	4	Dimanche	12h15-13h45
C4	6	Mardi	18h15-19h30-19h45-21h-21h15-22h30 ou 22h45	
F	6	Mercredi	18h-18h15-19h30-19h45-21h-21h15-22h30 ou 22h45	
HOCKEY-COSOM Les équipes mixtes doivent aligner au moins 2 filles sur le terrain de jeu, <u>gardienne exclue.</u> NOUVEAUTÉ : 2 catégories mixtes Nombre minimum de joueurs sur la liste officielle : catégories mixtes : 9 (3F) Autres catégories : 9	C+h	8	Mardi	18h30-19h30-20h30-21h30 ou 22h30
	C+2/h	10	Jeudi	18h30-19h30-20h30-21h30 ou 22h30
	C/h	10	Lundi	18h30-19h30-20h30-21h30 ou 22h30
	C/mx	6	Mardi ou mercredi	18h30-19h30-20h30-21h30 ou 22h30
	B/mx	6	Mercredi	18h30-19h30-20h30-21h30 ou 22h30
SOCCER INTÉRIEUR Nombre minimum de joueurs sur la liste officielle :11 (4F)	B+/mx	10	Dimanche	18h00-19h00-20h00-21h00 ou 22h00
	B/mx	10	Mardi	18h00-19h00-20h00-21h00 ou 22h00
	C+/mx	10	Mercredi	18h00-19h00-20h00-21h00 ou 22h00
	C/mx	10	Jeudi	18h00-19h00-20h00-21h00 ou 22h00
	C2/mx	10	Lundi	18h00-19h00-20h00-21h00 ou 22h00
VOLLEYBALL * (4 parties) Les équipes jouent 2 X 2 parties avec 2 équipes différentes. Nombre minimum de joueurs sur la liste officielle : 6 (2F)	A/mx	12	Lundi	18h30-20h ou 21h30
	B3/mx	12	Lundi	18h30-20h ou 21h30
	B4/mx	16	Mardi	18h30-20h ou 21h30
	C2mx	16	Mardi	18h30-20h ou 21h30
	B2/mx	16	Mercredi	18h30-20h ou 21h30
	C3/mx	16	Mercredi	18h30-20h ou 21h30
	B1/mx	12	Jeudi	18h30-20h ou 21h30
	C4/mx	12	Jeudi	18h30-20h ou 21h30
C1/mx	12	Dimanche	18h30-20h ou 21h30	

Les rencontres hors-concours se dérouleront à partir du 16 septembre.

COÛT PAR ÉQUIPE (taxes incluses) AUTOMNE 2016 ET HIVER 2017

Le calendrier compte 23 rencontres échelonnées sur les deux sessions: une rencontre hors-concours, 20 rencontres durant le calendrier régulier et 2 rencontres au minimum durant les séries finales (sauf pour le soccer extérieur où il y a 7 rencontres).

Le forfait d'équipe est établi en considérant que tous les joueurs de l'équipe sont membres du PEPS pour la session d'automne 2016 et pour la session d'hiver 2017. Nous acceptons également qu'une personne soit membre du PEPS pour une période de 3 mois à l'automne (du 16 septembre au 16 décembre) et une période de 3 mois à l'hiver (du 6 janvier au 14 avril).

DEVENEZ MEMBRE DU PEPS ET PROFITEZ D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL SUR L'INSCRIPTION DE VOTRE ÉQUIPE EN PLUS DE BÉNÉFICIER DES NOUVELLES INSTALLATIONS SPORTIVES. POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.PEPS.ULAAVAL.CA.

Activité	FORFAIT D'ÉQUIPE composée entièrement de membres en règle du PEPS (à remettre les 4, 5 ou 6 octobre) (Argent comptant, paiement direct, carte de crédit, PPA, chèque à l'ordre de l'Université Laval, si chèque post-daté: 12 décembre 2016 pour la moitié du montant)	SURPLUS à ajouter au forfait d'équipe pour chaque joueur non- membre du PEPS	NOMBRE MINIMUM de joueurs par équipe	PRIX DE REVIENT par joueur membre (quand nombre minimum de joueurs)
Basketball	1260 \$	73 \$	8	157,50 \$
Hockey (A1 et A2)	3950 \$	252 \$	13	303,85 \$
Hockey (autres catégories)	3612 \$	245 \$	14	258,00 \$
Hockey-cosom ■ masculine et mixte division 1	1137 \$	67 \$	9	126,33\$
Hockey-cosom mixte division 2	1020 \$	60 \$	9	113,33 \$
Soccer intérieur (toutes les catégories)	2184 \$	100 \$	11	198,55 \$
NOUVEAUTÉ de l'année dernière Soccer extérieur	980 \$	30 \$	14	70 \$
Volleyball (4 parties)	1005 \$	61 \$	6	167,50 \$

****** Ce tarif s'appliquera seulement s'il y a 2 divisions dans le mixte une fois le choix des équipes fait.

Hockey: Le calcul du forfait d'équipe pour jouer dans les ligues de hockey des calibres A1 et A2 a été fait en tenant compte qu'il y a 3 arbitres par rencontre.

Hockey-cosom: Le calcul du forfait d'équipe pour jouer dans la ligue de hockey-cosom a été fait en tenant compte qu'il y a 2 arbitres par rencontre dans les catégories masculines et mixte division 1 et un arbitre pour le mixte division 2.

Note: Le montant du surplus à payer par un non-membre est diminué de moitié pour un joueur qui s'intègre à l'équipe après les Fêtes ou pour un joueur qui ne renouvelle pas son membership.

Les ligues intra-muros, c'est aussi jouer avec esprit sportif.

Dans une partie, il y a d'autres valeurs que le résultat final. Pour ne pas perdre l'essentiel à chaque partie, il faut:

- ne pas jouer uniquement pour gagner, mais aussi pour le plaisir de pratiquer votre loisir préféré.
- considérer l'autre équipe comme un partenaire et les officiels comme des collaborateurs.
- traiter les autres joueurs avec respect, tolérance et dignité comme on aimerait être traité.
- respecter les décisions et la personne des officiels.
- éviter soi-même de commettre des infractions.
- ne pas dramatiser les inévitables contrariétés ou la défaite dans un match.

Chez nous, la façon de jouer et le climat de jeu sont plus importants que le résultat de la partie.

TOURNOIS INTRA-MUROS		
TOURNOI	DATE	PÉRIODE ET COÛT DE L'INSCRIPTION
Hockey-cosom "La Grande Vadrouille"	Vendredi 18 novembre Samedi 19 novembre Dimanche 20 novembre 2 arbitres / partie pour toutes les catégories, incluant le mixte	Du mardi 11 octobre au jeudi 10 novembre inclusivement Catégories B, C et mixte: (4 contre 4 plus le gardien, 7 joueurs au minimum dont 3 filles dans le mixte) 165 \$ / NOUVEAUTÉ un prix unique pour toutes les équipes
Hockey "Les Plombiers"	Vendredi 10 février Samedi 11 février Dimanche 12 février	Informations disponibles dans la programmation d'hiver 2017